



L'EFFECTIF DES SERVICES ÉDUCATIFS ET DE GARDE À L'ENFANCE

Plus de 190 000 personnes font partie de l'effectif des Services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SEGE). La main-d'œuvre des SEGE fonctionne dans des programmes de la petite enfance gérés par des organismes sans but lucratif et des entreprises à but lucratif. Ces personnes travaillent pour le secteur public dans des établissements postsecondaires, pour des commissions scolaires et pour les gouvernements municipaux et provinciaux. Elles travaillent également dans des maisons privées en tant que fournisseuses non réglementées de services de garde d'enfants, entrepreneures indépendantes pour des agences réglementées de services de garde, et bonnes d'enfant résidentes.

Pourquoi l'effectif des SEGE est-il important pour les femmes ?

Les femmes sont le principal marché des services de garde d'enfants, et plus de 96% de l'effectif des SEGE sont des femmes.

Malgré le fait que 95,5% de ces travailleuses ont une formation postsecondaire, la plupart gagnent moins que le salaire provincial moyen. Les salaires de l'effectif des SEGE sont faibles parce que les programmes de garde d'enfants dépendent des contributions des parents pour la majorité de leur financement et que peu de familles peuvent payer des frais de garde assez élevés pour rémunérer équitablement le personnel des SEGE.

Les travailleuses des SEGE connaissent souvent de mauvaises conditions de travail. Elles travaillent pendant de longues heures à s'occuper de nombreux enfants (y compris ceux qui ont des besoins spéciaux) sans mesures adéquates de soutien. Elles s'activent souvent au-delà de leurs tâches normales pour

orienter les enfants et leur famille vers des services communautaires et collectent même des fonds pour soutenir leurs programmes.

Les taux de syndicalisation sont faibles pour les employées extérieures au secteur public. De plus, leurs conditions de travail s'aggravent lorsque les gouvernements subventionnent les fournisseurs de SEGE à but lucratif, où les conditions de travail sont particulièrement médiocres.

Les femmes racisées et immigrantes occupent souvent les emplois les plus difficiles et les moins bien rémunérés. Beaucoup de femmes migrent au Canada avec des permis temporaires pour travailler comme bonnes d'enfants résidentes. Il arrive souvent qu'elles ne signalent pas les sévices de leurs employeurs par crainte d'être expulsées. Même lorsque des sévices sont signalés, les plaintes font rarement l'objet d'enquêtes réelles.

Que peuvent faire les gouvernements ?

Qui sont les responsables ?

Les gouvernements provinciaux et territoriaux réglementent les services de garde d'enfants et les normes d'emploi.

Le gouvernement fédéral est responsable des programmes de SEGE pour les communautés des Premières nations, les familles des militaires, et les personnes immigrantes et réfugiées. Le gouvernement fédéral établit également les règles d'immigration pour les travailleuses migrantes de services de garde,

fournit un soutien financier pour les services de garde dans les provinces et les territoires par le biais du Transfert social canadien, et fixe des cotisations parentales au moyen de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Qu'est-ce qui a été fait ?

La plupart des provinces offrent des subventions salariales pour soutenir le recrutement, la formation et la rétention de la main-d'œuvre dans les SEGE. Des provinces comme le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard



Politiques pour les femmes

Espace public, engagement public



Les débats sur la politique de services de garde DOIVENT prendre en considération :

- Qui est principalement servi (l'enfant ou le parent) et qui participe aux programmes de SEGE ?
- Qui effectue le travail de soin (le genre, la race et le statut d'immigration de la main-d'œuvre) ?
- Comment les services de garde sont-ils financés (secteur public, commercial ou privé) ?
- Dans quelles conditions travaille le personnel de soin aux enfants (salarié/non-salarié, syndiqué/non syndiqué) ?
- Quel type d'organisation supervise leur travail (organisme à but lucratif ou non, réglementé/non réglementé) ?

ont créé des échelles salariales pour l'effectif des SEGE, selon lesquelles les exploitants de services de garde doivent payer le personnel pour être admissibles au financement gouvernemental. D'autres, notamment la Saskatchewan, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, ne subventionnent pas les exploitants commerciaux.

Une augmentation du financement fédéral pour les services de garde peut créer des améliorations modestes. Cependant, les organismes sans but lucratif sont souvent trop petits et manquent de ressources pour faire concurrence pour ces fonds, donc les subventions gouvernementales soutiennent surtout l'expansion des services de garde à but lucratif. De plus, les nouveaux fonds visent souvent à subventionner les parents qui travaillent, ce qui appuie davantage le modèle de services de garde à l'acte, sans améliorer les salaires ou les conditions de travail de la main-d'œuvre des services de garde.

Qu'est-ce qui peut être fait ?

Pour que les salaires et les conditions SEGE s'améliorent, les programmes de services de garde publics et sans but

lucratif doivent être priorisés par les gouvernements du pays et recevoir un meilleur soutien de leur part.

Le Canada dispose d'un système d'éducation publique bien développé, capable de «croître vers le bas» pour offrir aux enfants plus d'occasions de soins de qualité et à l'effectif des SEGE de bons emplois soutenus. Les écoles engagent déjà des éducatrices des SEGE dans des programmes préscolaires et de maternelle, ainsi qu'avant et après les heures d'école. Dans ces programmes publics, les travailleuses bénéficient des avantages de la syndicalisation, notamment des salaires plus élevés, une meilleure sécurité d'emploi et des conditions de travail réglementées.

Des SEGE de qualité, gérés par le secteur public, peuvent également fonctionner en dehors des écoles.

L'Île-du-Prince-Édouard gère et finance un réseau provincial de centres de la petite enfance à but non lucratif. Ces centres doivent servir les enfants de 0 à 4 ans (y compris ceux qui ont des besoins spéciaux), employer du personnel qualifié et se plier à un programme provincial. Le gouvernement de l'Î.-P.-É. réglemente les frais des parents pour les maintenir à un prix

abordable ainsi que les salaires du personnel pour favoriser l'équité salariale.

Les protections pour les aides dotées d'un permis de travail temporaire peuvent être améliorées.

Les aides familiales résidentes devraient être autorisées à se syndiquer, à changer d'employeur, et à vivre avec leur propre famille tout en travaillant au Canada.

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

<https://ccaac.ca/>

Association of Early Childhood Educators Ontario

www.aeeeo.ca

Association of Early Childhood Educators of Nfld and Labrador

www.aecenl.ca

Atkinson Center for Society and Child Development

www.oise.utoronto.ca/atkinson

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

www.cccf-fcsge.ca

Child Care Canada

<http://childcarecanada.org/>

Early Childhood Educators of BC

www.ecebc.ca

Ressources

Akbari, E. & McCuaig, K. (In press). *Early Childhood Education Report 2017*. Atkinson Centre for Society and Child Development/University of Toronto.

Akbari, E. (2017). *Early Childhood Education and Care: The Great Equalizer*. Disponible au http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/Events/20170602_Summer_Institute_2017/SI_2017_Presentations/SI_2017_ECE_The_Equalizer_Final.pdf

Bhuyan, R., Osborne, B., Zahraei, S., & Tarshis, S. (2013). *Unprotected, Unrecognized Canadian Immigration Policy and Violence Against Women, 2008-2013*. Policy Report, Migrant Mothers. Disponible au <http://www.migrantmothersproject.com/report/>

Statistique Canada. (2017). Estimation spéciale, basée sur l'Enquête sur la population active 2017.

Policy4Women.com



Centre for Feminist Research at York University



FAFIA-AFAI



Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Canada